

Communiqué de presse de la Commission européenne sur les perspectives financières 2007-2013 (1er février 2006)

Légende: Le 1er février 2006, la Commission européenne présente une proposition révisée en vue du renouvellement de l'accord interinstitutionnel sur la discipline budgétaire et l'amélioration de la procédure budgétaire pour la période 2007-2013. Le service de presse de la Commission en énonce les points importants.

Source: RAPID - The Press and Communication Service of the European Commission. [EN LIGNE]. [Bruxelles]: Commission européenne, [24.05.2006]. IP/06/105. Disponible sur <http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/06/105&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=en>.

Copyright: (c) Union européenne, 1995-2012

URL:

http://www.cvce.eu/obj/communique_de_presse_de_la_commission_europeenne_sur_les_perspectives_financieres_2007_2013_1er_fevrier_2006-fr-b1983cdb-ae2a-495c-86e9-1aa81688beb6.html

Date de dernière mise à jour: 05/09/2012

Perspectives financières 2007-2013: Vers des programmes européens opérationnels le 1er janvier 2007

IP/06/105

Bruxelles, le 1^{er} février 2006

Une flexibilité accrue dans les prochains budgets afin de mieux réagir à un monde en pleine évolution (près de 5 milliards d'euros pour la période 2007-2013); la définition de règles de base pour le nouveau Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (3,5 milliards d'euros); un réexamen complet du budget de l'UE en 2008-2009 – telles sont les nouveautés majeures contenues dans la proposition de la Commission en vue du renouvellement de l'accord interinstitutionnel (AII). «Avec cette proposition la voie d'une négociation constructive entre le Parlement, le Conseil et la Commission est désormais ouverte», a commenté le Président de la Commission, José Manuel Barroso. «Nous devons parvenir à un accord d'ici au mois d'avril. Dans le cas contraire, personne n'ignore que l'exécution de nombreux programmes de l'UE deviendrait problématique à partir du 1^{er} janvier 2007. Nous devons agir rapidement tout en restant prudents, responsables et réalistes. La crédibilité et l'efficacité de l'Union élargie sont en jeu», a ajouté Dalia Grybauskaite, la Commissaire de l'UE chargée de la programmation financière et du budget.

Après l'accord conclu par les États membres lors du Conseil européen de décembre dernier, plusieurs étapes importantes doivent encore être franchies en ce qui concerne un accord définitif des trois institutions de l'UE sur les perspectives financières pour la période 2007-2013. Les négociations devraient être finalisées rapidement pour assurer que les programmes européens produisent leurs effets au bénéfice des citoyens européens dès le premier jour de l'année 2007. La Commission propose aujourd'hui au Conseil et au Parlement européen une base destinée à faire progresser les négociations, sous la forme d'une proposition d'accord interinstitutionnel sur la discipline budgétaire et l'amélioration de la procédure budgétaire. Quand un accord définitif sur le texte sera atteint, tous les instruments législatifs liés aux divers domaines politiques et programmes devront être révisés pour refléter le résultat de la négociation et être adoptés par le Conseil et le Parlement. La Commission devra alors agir rapidement pour assurer la programmation effective des actions. Cela représente un défi pour chacune des trois institutions, qu'elles doivent aborder conjointement et sans tarder.

Un nouvel accord interinstitutionnel (AII)

L'*accord interinstitutionnel* (AII) définit les règles et les mécanismes de la gestion du cadre financier pour une période de sept ans et pour l'établissement des budgets annuels. Il doit être approuvé par le Conseil, le Parlement européen et la Commission. Sans cet accord, aucun financement ne sera disponible pour les programmes proposés pour l'Union élargie et l'exécution de près de la moitié du budget de l'UE pourrait être compromise.

La proposition de la Commission contient des éléments importants qui font partie intégrante de *l'accord interinstitutionnel* à négocier:

– La Commission veut assurer une flexibilité suffisante dans les prochains budgets. Aujourd'hui, l'instrument de flexibilité est limité à 200 millions d'euros par an et est, dans la pratique, utilisé presque exclusivement dans le domaine des actions extérieures. Conformément aux conclusions du Conseil européen (point 7), la Commission propose aujourd'hui de porter la dotation de **l'instrument de flexibilité** à 700 millions d'euros par an et d'élargir son champ d'application, de manière à couvrir non seulement les besoins annuels inattendus, mais aussi les nouveaux besoins pluriannuels. La flexibilité est un corollaire essentiel de la discipline financière, à plus forte raison quand les plafonds de dépenses sont serrés.

– L'*AII* proposé comprend aussi les règles de base devant régir le **Fonds européen d'ajustement à la mondialisation**. Cette initiative a été proposée par le Président Barroso avant le sommet de Hampton Court et a été approuvée par le Conseil européen (point 12 des conclusions de décembre). L'Europe doit en effet veiller à ce que les citoyens tirent pleinement avantage des occasions fournies par l'économie mondiale

d'aujourd'hui. Elle doit également se donner la possibilité de fournir une assistance aux travailleurs qui subissent les conséquences des modifications majeures de la structure du commerce mondial, afin de les aider dans leur reconversion professionnelle et dans les efforts qu'ils déploient pour chercher un emploi. La Commission présentera sous peu une proposition législative complète, détaillant le fonctionnement de ce Fonds.

– Enfin, un large consensus existe quant à la nécessité de procéder à un **réexamen complet** de notre budget, de son mode d'établissement et de son mode de dépense. La proposition de la Commission a été approuvée par le Conseil européen (point 80 des conclusions) et se trouve par conséquent reflétée dans la proposition d'*AIT*. Cet exercice est tout à fait prioritaire pour la Commission actuelle. Il sera le fruit d'une préparation approfondie et d'une large consultation, auxquelles le Parlement européen devra être étroitement associé. En 2008-2009, la Commission présentera au Parlement européen et au Conseil un Livre blanc complet, couvrant toute la structure du budget, dans ses volets dépenses et recettes.

En 1999, quand l'Agenda 2000 a été négocié, il a fallu moins de deux mois pour conclure un *accord interinstitutionnel* avec le Parlement après le Conseil européen de Berlin. Il est crucial de faire aussi bien aujourd'hui. La Commission considère que cette première étape doit être conclue d'ici à avril, de façon à dégager un délai suffisant afin de préparer les programmes pour janvier 2007.